

N° 25-381

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 2 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

FETE NATIONALE – BANQUET REPUBLICAIN

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13, R 411-8, R 421-5, R 421-7, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal, et notamment l'article R 610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter l'organisation de la fête nationale et du banquet républicain,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité **aux abords de la rue Marc Sangnier et l'Esplanade du Donjon : du samedi 12 juillet à partir de 20h00 au lundi 14 juillet 2025 à 1h00.**

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R.417-10 du code de la route **du samedi 12 juillet 20h00 au lundi 14 juillet 2025 1h00 :**

- **RUE MARC SANGNIER : sauf aux transports dédiés à la manifestation**
- **Tronçon : Rue de l'Orangerie / Allée de la Fontaine**



ARTICLE 2 : l'arrêté doit être affiché pendant toute la durée du chantier et retiré à la fin de celui-ci.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Service Pôle associatif et événementiel,
Madame La Directrice Générale des Services de STE GENEVIEVE DES BOIS,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 2 juillet 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

